

République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 19/03/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 16-2025****Séance du 02 avril 2025****Membres en exercice : 9****Présents : 7****Absents : 1****Représentés :**

1

**Pour :**

8

**Contre :**

0

**Abstention :**

0

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Deux avril à 18 heures

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents :** SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C,**Absent excusé :** MINAZZO D procuration à MORESMAU JP**Absent :** NICAISE V.**Secrétaire de séance :** MORESMAU JP.**Objet : Elévation au rang de citoyen d'honneur de M. Jean-Pierre GABAUDAN**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'honorer M. Jean-Pierre Gabaudan en lui décernant le titre de citoyen d'honneur. Cette distinction est une reconnaissance de sa générosité, de son engagement et de sa contribution significative à la vie culturelle et historique de notre village.

Jean-Pierre Gabaudan est un homme profondément ancré dans sa communauté. Vigneron passionné, il est aujourd'hui retraité et, depuis 2020, il occupe le poste de maire de Saint-André-de-Sangonis, son village natal. Sa jeunesse a été marquée par les valeurs du scoutisme, avec Saint-Guilhem et ses montagnes comme lieux de prédilection, où il a tissé un lien particulier.

Fidèle à ses principes et à ses valeurs, Jean-Pierre Gabaudan se fait passeur d'histoire en offrant aujourd'hui à la commune de Saint-Guilhem un pilastre remarquable du XIIe siècle, provenant du cloître de l'ancienne abbaye de Gellone. Il en était le dépositaire, sans le savoir, grâce à son grand-père, Émile Gabaudan, qui l'avait découvert dans une décharge au début du XXe siècle. Après de nombreuses années d'exil, ce pilastre orné de feuilles d'acanthe dissimulant deux oiseaux retrouve aujourd'hui sa place à Saint-Guilhem. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers M. Gabaudan pour sa grande générosité.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
DECIDE

- de décerner à M. Jean-Pierre GABAUDAN le rang de « Citoyen d'Honneur de la Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT »,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,  
SIEGEL R.**

**Le / La secrétaire de séance,**



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....